



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**  
**Rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2013**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes et au règlement général de commune, le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre son rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2013.

**PREAMBULE**

---

Alors que le budget de l'exercice 2013 prévoyait un excédent de charges de fr. 40'020.-, le Conseil communal vous présente les comptes 2013 se clôturant par un excédent de recettes de fr. 233'416.98.

Ceci s'explique principalement par la bonne surprise au niveau du produit des impôts perçus et de la redistribution des impôts des personnes morales, comme expliqué dans les pages suivantes.

Cet excellent résultat comprend des amortissements supplémentaires d'un montant total de fr. 184'465.75 que le Conseil communal a pu effectuer et dont vous trouverez trace dans les différents chapitres. Ils permettront de diminuer les charges des futurs exercices.

Comme de coutume, vous trouverez au travers des pages suivantes, différents commentaires que le Conseil communal juge utile de vous apporter pour une meilleure compréhension des comptes communaux.

**COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

---

**0 - Administration**

**01 - Législatif et exécutif**

***011 - Conseil général***

Durant l'année 2013, le Conseil général s'est réuni à quatre reprises, les 20 mars, 25 avril, 4 juin et 10 décembre.

Nous vous dressons ci-après un bref résumé de ces séances :

**a) Séance extraordinaire du 20 mars 2013**

Présidence : Yvan Monard

20 Conseillers généraux présents

**1. Demande d'un crédit supplémentaire de fr. 83'000.- permettant la création d'une cour d'école**

Pour palier à une pente déraisonnable et terminer cet ouvrage, le Conseil communal demandait ce crédit supplémentaire.

Le Conseil général l'acceptait à l'unanimité.

**2. Demande d'un crédit de fr. 15'000.- permettant la rénovation d'une salle de bains dans l'immeuble Pury 3**

Le Conseil communal demandait ce crédit afin de rénover la salle de bains d'un appartement vacant en vue de sa relocation.

Le Conseil général l'acceptait à l'unanimité

**3. Modification du règlement communal de police nécessaire à l'introduction d'éléments en lien avec le cimetière**

Suite à la création du columbarium et du jardin du souvenir, le Conseil communal proposait de modifier le règlement de police afin d'y introduire des éléments en lien avec ces deux édifices.

Le Conseil général acceptait ces modifications à l'unanimité.

**4. Information orale du Conseil communal relative à la gestion des déchets**

Le Conseil communal informait le Conseil général de différents points en relation avec la gestion des déchets, dont notamment le transport.

**b) Séance ordinaire du 25 avril 2013**

Présidence : Yvan Monard

20 Conseillers généraux présents

**1. Comptes de l'exercice 2012**

Les comptes de l'exercice en question se présentaient de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	5'745'389.96
Recettes totales :	fr.	5'780'266.84
<b>Excédent de recettes :</b>	<b>fr.</b>	<b>34'876.88</b>

Ils étaient acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

## **2. Nomination du bureau du Conseil général**

Le bureau du Conseil général, pour la prochaine année législative, était élu tacitement et se composait ainsi :

Président :	Monsieur Jean-Marc Robert
1 <sup>ère</sup> vice-présidente :	Madame Nancy Kaenel Rossel
2 <sup>ème</sup> vice-président :	Monsieur Yvan Monard
Secrétaire :	Monsieur Simon Kammer
Secrétaire-adjointe :	Madame Julie Matthey
Questeurs :	Madame Aline Botteron Monsieur Nicolas Jean-Mairet

### **c) Séance extraordinaire du 4 juin 2013**

Présidence : Jean-Marc Robert

22 Conseillers généraux présents

#### **1. Demande d'un crédit de fr. 20'000.- permettant la refonte complète du local des engins du Centre polyvalent du Bugnon**

Le Conseil communal proposait cet investissement au Conseil général pour palier au mauvais état des armoires de rangement actuel, pour mutualiser le matériel des diverses sociétés locales et optimiser le rangement dans ce local.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

#### **2. Raccordement de Grande rue 16 (pharmacie) au réseau de chauffage à distance**

Comme imaginé lors de la signature de la convention de pré-raccordement en 2007, le Conseil communal proposait au Conseil général de concrétiser ce raccordement, la chaudière en place venant à bout de souffle.

Le Conseil général acceptait cet arrêté à l'unanimité.

#### **3. Courriers**

Mesdames Jeannine Robert et Nancy Kaenel Rossel démissionnaient du Conseil général.

Monsieur Martial Roulet soulignait la non-conformité de la boîte aux lettres du bureau communal permettant d'accueillir les votes anticipés ainsi que le problème des fermetures non annoncées de la déchetterie.

**d) Séance ordinaire du 10 décembre 2013**

Présidence : Jean-Marc Robert

19 Conseillers généraux présents

**1. Budget de l'exercice 2014**

Le budget de l'exercice en question se présentait de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	5'105'720.00
Recettes totales :	fr.	5'056'810.00
<b>Déficit présumé :</b>	<b>fr.</b>	<b>48'910.00</b>

Il était accepté à l'unanimité par le Conseil général.

**2. Demande d'un crédit de fr. 37'000.- permettant de réorganiser le deuxième étage de Grande rue 45 (1<sup>ère</sup> phase)**

Deux appartements sur trois étaient vacants au deuxième étage de cet immeuble ce qui a poussé le Conseil communal à proposer de réorganiser complètement ce palier.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

**3. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de Mme Jeannine Robert-Charrue)**

Monsieur Loïc Perrin était élu tacitement à ce poste.

**4. Nomination d'un membre à la Commission financière (en remplacement de Mme Nancy Kaenel Rossel)**

Madame Judith Jean-Baptiste était élue tacitement à ce poste.

**5. Nomination d'un membre au bureau du Conseil général (en remplacement de Mme Nancy Kaenel Rossel)**

Monsieur Guillaume Maire était élu tacitement à ce poste.

**02 - Administration générale**

***020 - Administration communale***

La différence entre les comptes et le budget visible au poste « 020.310.01 – Impression de formules, publications, annonces » s'explique par le fait que durant l'année 2013, des annonces ont dû être publiées pour rechercher une nouvelle collaboratrice au sein de l'administration communale ainsi que plusieurs avis dans la Feuille officielle concernant le remplacement de Conseillers généraux et des mesures relatives à la circulation routière.

Au niveau des sanctions de plans, il est très difficile d'imaginer, lors de l'établissement du budget, le nombre de dossiers qui seront soumis au Conseil communal. A noter que la part versée à l'Etat (compte n°020.351.08) est largement couverte par les émoluments facturés (compte n°020.431.01).

Il est également difficile de prévoir le nombre de tous-ménages et de photocopies qui sont confiés à l'administration communale au cours d'un exercice, ce qui explique la différence entre les comptes et le budget visible au poste « 020.436.05 – Récupérations diverses ».

Le chapitre « 0 – Administration » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 9'117.01 provenant des divers aspects relatés ci-dessus.

## **1 - Sécurité publique**

### **10 - Protection juridique**

#### ***101 - Justice, divers***

Tout comme les dossiers de plans, il est difficile de prévoir le nombre de demandes d'établissement de permis de séjour qui seront soumises à l'administration communale, ce qui explique la différence visible au poste « 101.431.03 – Emoluments Police des habitants » entre les comptes et le budget.

### **11 - Police**

#### ***113 - Police***

Le montant visible au poste relatif au traitement de l'agent (compte n°113.301.00) est inférieur à la somme budgétée dû à l'accident du garde-police communal fin 2013.

Le budget est bien tenu au niveau du compte « 113.318.10 – Prestations de tiers / Police neuchâteloise » grâce à la collaboration mise en place avec le Service du domaine public chaud-de-fonnier qui, rappelons-le, facture un tarif horaire représentant la moitié du prix de l'heure pratiqué par la Police neuchâteloise.

Cette dépense est compensée à hauteur de 55% par la part sur les amendes de police que notre commune reçoit (compte n°113.441.05), qui représente la moitié des recettes des contraventions mises sur le territoire de la commune des Ponts-de-Martel.

### **14 – Police du feu**

#### ***140 – Compagnie des sapeurs-pompiers***

Le budget est malheureusement largement dépassé au niveau du poste « 140.315.07 – Entretien des hydrants ». En effet, alors qu'il n'était prévu que les frais liés au contrat de maintenance, le Conseil communal a découvert sous la neige une borne couchée et n'a jamais retrouvé l'auteur de ces dégâts. Les frais de remise en état incombent de ce fait à la commune.

Le quartier du Crêtet n'étant pas encore équipé d'une borne hydrante, le Conseil communal a remédié à ce manque en profitant d'installer une hydrante-purgeuse, ce qui a résolu le problème de coups de béliers dans le réseau d'eau rencontrés dans ce secteur.

Concernant la part communale versée au centre de secours des Montagnes neuchâtelaises (compte n°140.352.00), elle est légèrement plus élevée que prévu. Le SIS explique cette hausse des coûts par le nombre important de factures 2012 et 2013 en perte, faillite, actes de défaut de biens ou personnes décédées.

Le chapitre « 1 – Sécurité publique » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 6'497.75, ce qui démontre une situation relativement stable.

## **2 - Enseignement**

### **21 - Ecoles publiques**

A relever que les frais liés au chauffage du collège (comptes n°210.312.00 et 211.312.00) sont à présent bien maîtrisés, puisque conformes au budget.

Par contre, au niveau de l'entretien du bâtiment (comptes n°210.314.00 et 211.314.00), le budget est quelque peu dépassé. Cette différence de fr. 14'000.- environ provient de la mise aux normes de la barrière existante au nord de la nouvelle cour et le long de la descente de l'escalier actuel qui n'avait pas été incluse dans la demande de crédit relatif à la création de la cour d'école présentée le 20 mars 2013 au Conseil général, comme annoncé dans le rapport y relatif.

#### ***210 - Ecole primaire***

Le compte « 210.317.06 – Camps de ski, journées de sport » présente des dépenses minimales. Cela provient du fait que le cercle scolaire de la Ville de La Chaux-de-Fonds est entré en matière pour le versement d'une aide financière lors du camp de ski. Cela a permis aux comptes de ce camp d'être quasiment équilibrés.

Le chapitre « 2 – Enseignement » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 24'382.45, ce qui démontre une bonne maîtrise des coûts.

## **3 – Culture - loisirs - sports**

### **34 - Sports**

#### ***340 - Activités générales***

Le concierge du centre polyvalent ayant été accidenté fin 2013, le Conseil communal l'a remplacé provisoirement. Le poste « 340.301.03 – Traitements du personnel d'entretien » comprend de ce fait le salaire versé au concierge ainsi que les montants versés à son remplaçant, ce qui explique le dépassement du budget.

Par contre, le poste « 340.436.03 – Cotisations assurances accidents, part employés » comporte le remboursement des assurances communales dans le cadre de cette interruption de travail.

Au chapitre des remboursements, à noter que le compte « 340.439.00 – Autres recettes » comprend la participation de l'Association de développement des Ponts-de-Martel dans le cadre de la création des toilettes extérieures au Centre polyvalent du Bugnon.

Le chapitre « 3 – Culture – Loisirs – Sports » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 23'171.70 provenant principalement des remboursements précités.

#### **4 - Santé**

Le chapitre « 4 – Santé » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 849.30, ce qui démontre une situation relativement stable.

#### **5 - Prévoyance sociale**

##### **53 - Autres assurances sociales**

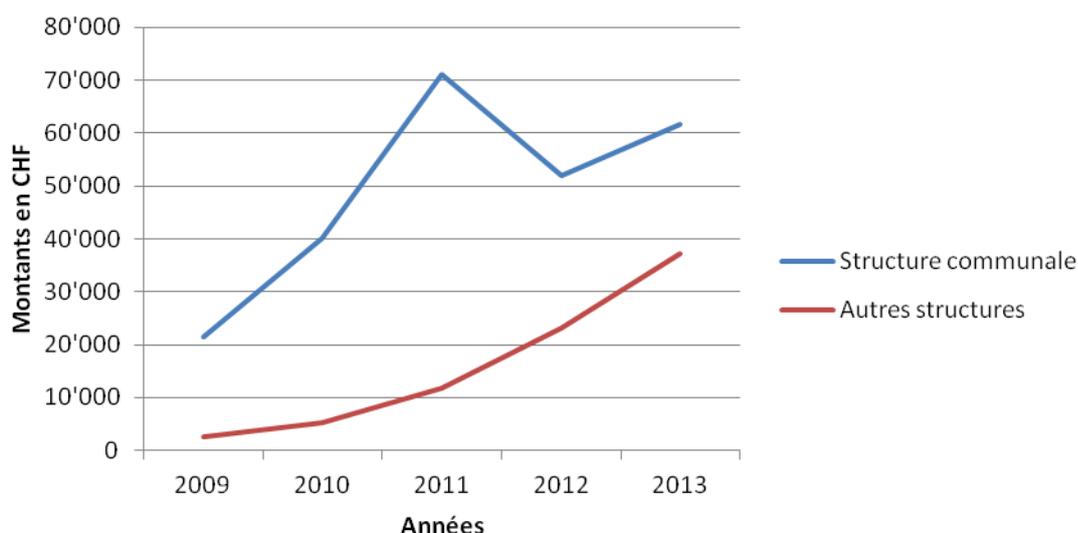
Le poste « 530.361.00 – Part aux établissements spécialisés AI » présente une différence importante entre les comptes et le budget. Cela s'explique par l'arrivée d'une famille aux Ponts-de-Martel ayant plusieurs enfants placés en institutions spécialisées. Etant donné que les communes payent les frais effectifs facturés par ces établissements, ceci explique ce dépassement.

Par contre, il faut savoir que ces coûts sont pratiquement identiques à l'écolage que la commune devrait payer si ces enfants fréquentaient l'école publique.

##### **54 - Protection de la jeunesse**

###### ***540 - Structure d'accueil de la petite enfance***

Les montants à charge de la commune relatifs aux structures d'accueil pré et parascolaire restent en nette progression :



Selon le graphique ci-dessus présentant l'évolution des coûts ces cinq dernières années, on constate que les frais liés aux structures d'accueil augmentent,

indépendamment qu'il s'agisse de la structure communale ou des structures d'autres communes.

Cela peut s'expliquer par une baisse des salaires des parents, par une augmentation du nombre d'enfants placés en structure d'accueil, et/ou aussi par une hausse du prix de la journée des différentes structures (fixé par l'Etat).

## **58 - Action sociale**

La part communale aux mesures d'intégration professionnelle (compte n°582.361.00) fluctue énormément d'un exercice à l'autre. Elle se compose chaque année du solde dû pour l'exercice précédent (2012) ainsi que de l'acompte de 80% sur les charges budgétées de l'exercice courant (2013).

Pour rappel, la répartition des frais est de 50% à charge des communes et 50% à charge du canton.

Le solde dû pour l'exercice précédent (2012) se boucle cette fois-ci par une restitution à l'ensemble des communes. En effet, les charges de l'année 2012 ont été inférieures aux prévisions notamment au niveau des traitements versés aux personnes placées en programme d'emploi temporaire.

Le chapitre « 5 – Prévoyance sociale » clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget de fr. 30'728.61 provenant principalement des charges précitées.

## **6 - Trafic**

### **62 - Routes communales**

Divers achats non prévus sont imputés au compte « 620.311.01 – Signalisation routière ». On citera notamment le panneau de promotion du quartier des Prises ainsi que le bac à fleurs signalant l'entrée dans la zone 30 km/h à la rue de la Promenade.

Au niveau de la fourniture de peinture, de sel, et autres (compte n°620.313.03), l'achat de sel et de calcium est quasi identique à l'année précédente.

Par contre, l'achat de peinture a augmenté, puisque la zone 30 km/h a été spécialement marquée devant le collège et que les passages pour piétons ont été peints sur toute leur longueur et recouverts de billes pour les rendre antidérapants afin de correspondre aux nouvelles normes.

Alors que le Conseil communal n'avait prévu aucune dépense durant 2013 au poste « 620.318.11 – Honoraires », ce compte comporte tout de même des frais correspondant à l'étude par un bureau d'ingénieur liée à la création d'un trottoir au haut de la Grande rue.

Sans les amortissements supplémentaires effectués dans le chapitre « 6 – Trafic », il clôturerait avec une augmentation des charges par rapport au budget de fr. 3'891.45, ce qui démontrerait une situation relativement stable. En réalité, ce chapitre clôt avec une augmentation des charges par rapport au budget de fr. 188'357.20, provenant principalement des amortissements supplémentaires effectués pour un montant de fr. 184'465.75 (compte n°620.332.00).

## **7 - Environnement**

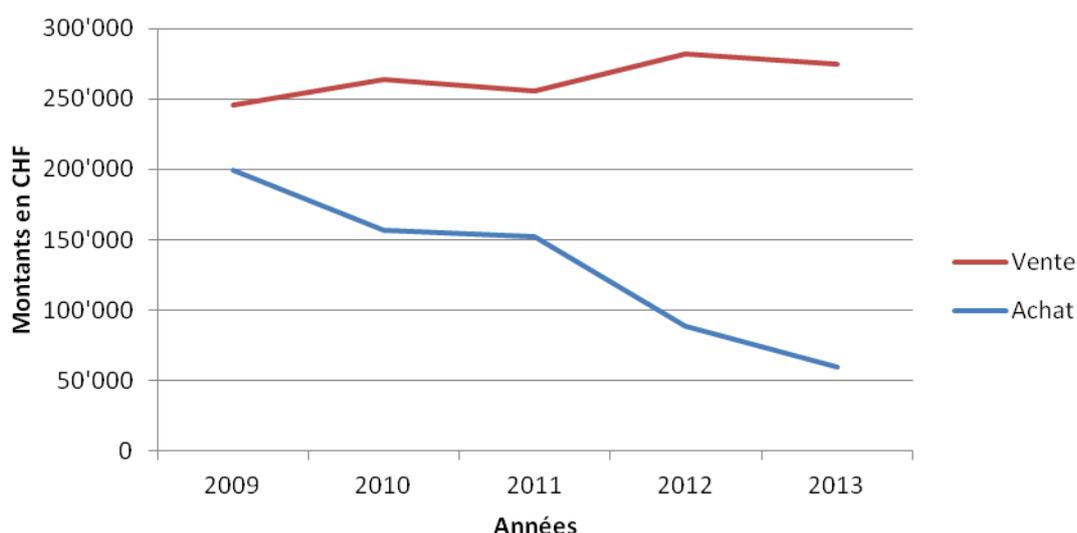
### **70 - Approvisionnement en eau**

#### ***700 - Service des eaux***

L'année 2013 fût une année très pluvieuse, ce qui est bénéfique pour le rendement des sources communales. Le peu de fuites rencontrées durant cet exercice explique également le bon résultat au niveau de l'achat d'eau (compte n°700.312.01).

Au niveau de la vente d'eau (compte n°700.435.00), les recettes sont en légère baisse, malgré la construction de nouvelles demeures au quartier des Prises. Ceci s'explique certainement par la vigilance de la population face à sa consommation d'eau, par la consommation moindre des nouveaux appareils électroménagers et/ou par le besoin réduit d'arroser les jardins potagers durant une année pluvieuse.

Ci-après, un graphique présentant la vente et l'achat d'eau ces 5 dernières années :



Cet excellent résultat du chapitre du Service des eaux a permis de rembourser totalement la dette que ce service avait vis-à-vis du ménage communal (comptes « 700.380.01 – Remb. Obligatoire avance eau » et « B180.70 – Avance approvisionnement en eau »).

Ce bénéfice a également permis d'attribuer fr. 114'624.84 à la réserve liée à l'eau (comptes « 700.380.00 – Attribution à réserve eau » et « B280.70 – Réserve approvisionnement en eau »).

Il s'agit toutefois de rester prudent et de ne pas imaginer immédiatement une baisse du prix de l'eau, car le réseau d'eau vieillissant des Ponts-de-Martel nécessitera à l'avenir de nombreux travaux.

### **71 - Protection des eaux**

Le Conseil communal a eu l'opportunité d'acheter un stock de regards à un tarif préférentiel, opportunité saisie et coûts visibles au poste « 710.314.01 – Entretien canaux-égouts ».

En effet, les employés communaux ont été formés afin d'être en mesure de changer un regard, ce qui évite désormais d'engager une entreprise afin d'effectuer ce genre de travaux.

## **72 - Traitement des déchets**

Comme vous pourrez le constater à la lecture des comptes de ce chapitre, la situation se stabilise au niveau du traitement des déchets, suite à l'introduction de la taxe au sac début 2012.

Une bonne surprise se situe au niveau de la rétrocession de l'entreprise d'incinération (comptes n°720.436.00 et 722.436.00).

En effet, le Conseil d'Etat a confié à une usine d'incinération des déchets la gestion de la taxe au sac, soit la production et la distribution des sacs, l'encaissement de la taxe, le paiement des coûts d'incinération et en cas de recettes plus importantes que ces derniers, la rétrocession des recettes aux communes en proportion des quantités de déchets qu'elles ont livrées à l'entreprise d'incinération.

Les bons résultats de l'exercice 2013 permettent de rembourser intégralement le ménage communal face aux avances qu'il avait dû effectuer pour compenser les précédentes pertes de ce chapitre. Les précédentes avances sont visibles aux comptes « B180.72 – Avance approvisionnement déchets ménages » et « B180.73 – Avance approvisionnement déchets entreprises » alors que les remboursements de ces avances sont visibles aux comptes « 720.380.01 – Remboursement avance ménages » et « 722.380.01 – Remboursement avance entreprises ».

## **74 - Cimetière**

Les traitements du personnel d'entretien sont plus élevés que prévu (compte n°740.301.03). Ceci est dû à la réfection, par des requérants d'asile, de la barrière du cimetière d'une longueur supérieure à 200 mètres.

A noter que deux niches du columbarium ont trouvé preneur et que les cendres de huit personnes reposent dans le jardin du souvenir.

Le chapitre « 7 – Environnement » clôt avec une diminution des charges par rapport au budget de fr. 275.75, ce qui démontre une bonne maîtrise des coûts.

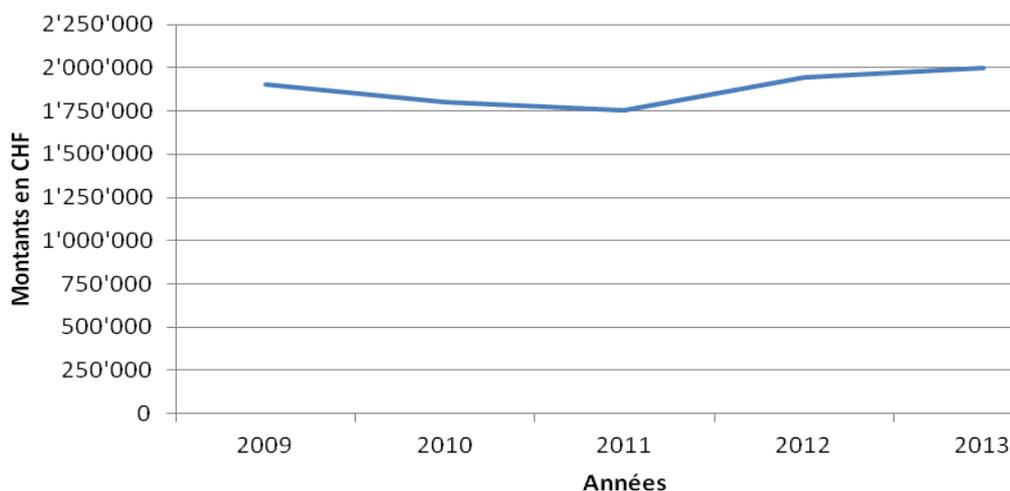
## **8 - Economie publique**

Le chapitre « 8 – Economie publique » clôt avec une augmentation des revenus par rapport au budget de fr. 9'008.90 provenant principalement de la hausse de la ristourne obtenue du Groupe E (compte n°860.410.01 et basée sur l'exercice 2012).

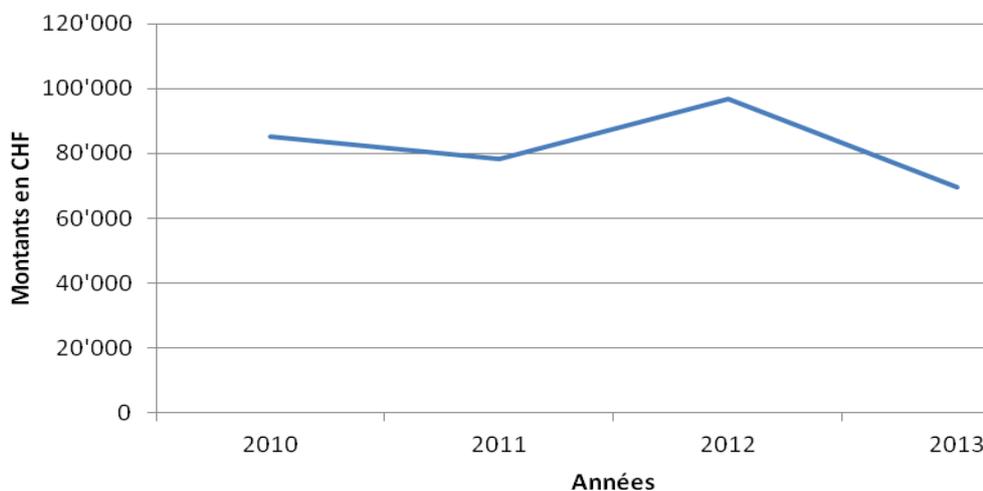
## **9 - Finances et Impôts**

### **90 - Impôts**

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte n°900.400.00) se situe dans le haut de la fourchette des montants perçus ces dernières années, comme le démontre le graphique suivant :



Par contre, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales tend à baisser, pour une raison que le Conseil communal a du mal à définir :



Par chance, le système cantonal de pot commun de redistribution des recettes fiscales provenant des personnes morales actuellement en vigueur est favorable à notre commune.

De ce fait, l'addition des impôts sur le bénéfice des personnes morales et de cette redistribution compense cette baisse et assure à notre localité des recettes fiscales issues des personnes morales à hauteur de fr. 350'000.- par an en moyenne.

## 92 - Péréquation financière

Alors que le montant issu de la péréquation horizontale est relativement stable (compte n°921.462.00), une importante différence entre les comptes et le budget se situe au niveau de la péréquation verticale (compte n°921.462.01).

Heureusement, le montant figurant dans les comptes 2013 concernant la péréquation verticale comprend un solde de l'exercice précédent. Sans tenir compte de ce solde, la commune des Ponts-de-Martel n'aurait touché que fr. 34'340.- !

Effectivement, alors que le montant à répartir (environ fr. 1'220'000.-) ne varie pratiquement pas d'exercice en exercice, la répartition entre les communes bénéficiaires a, quant à elle, été complètement bouleversée. En effet, le revenu par habitant de certaines communes change passablement.

Voici la manière dont la répartition de cette somme a été effectuée l'année précédente et cette année :

<b>Communes</b>	<b>Montants (en CHF) versés par le fonds d'aide aux communes en 2012</b>	<b>Montants (en CHF) versés par le fonds d'aide aux communes en 2013</b>
Montalchez	111'852.-	232'058.-
Val-de-Travers	117'361.-	418'476.-
Les Verrières	287'027.-	366'329.-
La Brévine	24'226.-	0.-
La Chaux-du-Milieu	41'609.-	78'973.-
Les Ponts-de-Martel	297'326.-	34'340.-
Les Planchettes	34'445.-	89'902.-
La Sagne	307'282.-	0.-
<b>Total</b>	<b>1'221'128.-</b>	<b>1'220'075.-</b>

## 94 - Gérance de la fortune et des dettes

### *942 - Biens du patrimoine financier*

Le service des communes ne souhaite plus que les communes amortissent leurs immeubles bâtis du patrimoine financier jusqu'au 31 décembre 2015, date de l'introduction vraisemblable du nouveau modèle comptable, sauf lorsqu'il existe des indices probants que leur valeur vénale est inférieure à leur valeur résiduelle au bilan. Cette mesure explique la différence entre le budget et les comptes au niveau du poste « 942.330.00 – Amortissements ».

Le chapitre « 9 – Finances et Impôts » clôt avec une augmentation des revenus par rapport au budget de fr. 419'219.93 provenant principalement des revenus en hausse au niveau des impôts.

## COMPTES DU BILAN

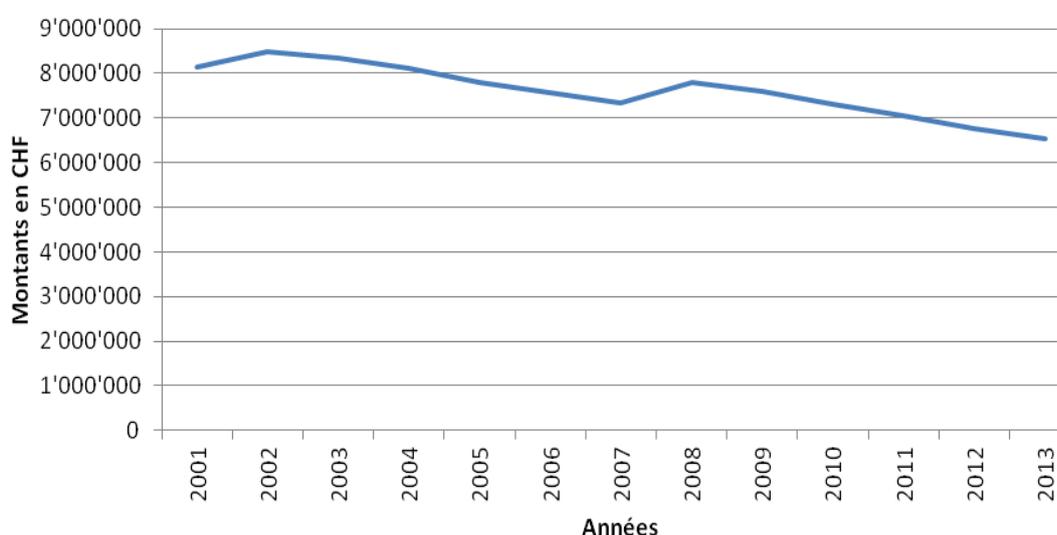
---

### **B2 - Passif**

#### **B22 - Dettes à moyen et long termes**

Aucun emprunt supplémentaire n'a dû être effectué durant l'exercice 2013, puisque tous les investissements ont été réglés par la trésorerie communale.

En observant les totaux de ce chapitre « B22 », on constate que la dette totale de la commune des Ponts-de-Martel a à nouveau diminué. Le graphique ci-après indique l'évolution de cette dette totale depuis l'exercice 2001 avec une augmentation significative en 2008 due à l'emprunt effectué dans le but de viabiliser le quartier des Prises :



## **CONCLUSIONS**

---

Le Conseil communal est très satisfait des comptes de l'exercice 2013 qu'il vous présente.

Il constate avec plaisir que les montants des taxes et les prix liés à la vente d'eau et aux déchets couvrent désormais les charges de ces chapitres, ce qui n'était plus le cas ces dernières années.

A la lecture de ce rapport et des comptes, vous constatez que le Conseil communal a réussi à continuer de diminuer la dette totale de la commune des Ponts-de-Martel, tout en investissant dans l'entretien du patrimoine et tout en présentant un résultat d'exercice bénéficiaire.

Le Conseil communal estime que ces trois éléments sont capitaux afin que notre commune continue de bénéficier d'une situation financière saine et d'infrastructures de bonne qualité.

En résumé, le résultat de l'exercice 2013 se présente ainsi :

Total des dépenses :	fr.	5'081'441.87
Total des recettes :	fr.	<u>5'314'858.85</u>
<b>Excédent de recettes :</b>	<b>fr.</b>	<b>233'416.98</b>

Le Conseil communal insiste sur le fait qu'il est indispensable de rester très attentif aux dépenses et aux investissements communaux à venir. En effet, cet excellent résultat ne constitue en aucun cas de l'argent pouvant être investi. Il s'agit d'un résultat comptable qui est totalement indépendant de la trésorerie.



## Commune des Ponts-de-Martel

### ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 2 avril 2014,  
vu la loi sur les communes,  
vu le rapport de la commission financière,  
sur proposition du Conseil communal

#### **Arrête :**

**Article premier :** Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2013, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	5'081'441.87
Revenus	fr.	5'314'858'85
<b>Excédent de revenus</b>	<b>fr.</b>	<b>233'416.98</b>

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	430'751.00
Recettes	fr.	71'065.05
<b>Investissements nets/augmentation</b>	<b>fr.</b>	<b>359'685.95</b>

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier se présentent ainsi :

Dépenses	fr.	22'392.50
Recettes	fr.	79'025.80
<b>Investissements nets/diminution</b>	<b>fr.</b>	<b>56'633.30</b>

d) le bilan au 31 décembre 2013

**Article 2 :** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2013 est approuvée.

**Article 3 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 29 avril 2014

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le Président, Le secrétaire,

Jean-Marc Robert

Simon Kammer